



Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20230315-D-2023-02-AU
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

2023/1

Département du Val d'Oise
Centre Communal d'Action Sociale de La Frette-sur-Seine

**Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
du 15 mars 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/2**

Nombre de Membres :
en exercice : 13
présents : 9
votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à 20 heures 30,
Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 27 février 2023, s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président
Mme Claudine THIRANOS, Vice-présidente
Carole BERGER JACOB, Guy BIGON, Ghislaine CLEMENT, Marie-José DASSONVILLE,
Jean DECROIX, Marie-Hélène GOIX, Bernadette VOOGSBERD.

Étaient absents excusés : Jean-Michel GARROY (pouvoir donné à M. BIGNON), Michel
BOULESTEIX, Brice BRUNET et Chimina NEGLOKPE

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2023**

Vu la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)
redéfinissant les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1, L2531-
1 relatifs à l'adoption du budget et aux dispositions financières,
Vu la circulaire préfectorale n° C.2016-12-75 du 7 décembre 2016 apportant des éléments
d'actualité sur le cadre budgétaire et comptable des collectivités locales,
Vu la délibération n° 2021-9 du CCAS du 18 octobre 2021 actant le passage par anticipation
à la nomenclature M57,
Vu les informations financières, les grandes orientations budgétaires et la notice explicative,
transmises aux membres du Conseil d'Administration en vertu des articles L.2121-10 et
L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu la présentation de son Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

CONSTATE par un vote la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 concernant
le budget du CCAS.

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20230315-D-2023-02-AU
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,

Philippe AUDEBERT